

**Demande de remboursement exceptionnel des droits d'inscription
portant exclusivement sur une inscription à un Diplôme National**

La demande de remboursement sera examinée par la commission d'exonération pour avis, avant décision du Président de l'Université de Montpellier, laquelle sera adressée directement au demandeur par courrier ou par courriel.

Cette demande est incompatible avec une situation d'impayé vis-à-vis de l'Université de Montpellier.

Civilité : M Mme Nom : Prénom :
N° étudiant : Courriel :
Adresse postale : Bât..... Apt.....
CP : Ville : Tél :

S'agit-il d'une première demande de remboursement exceptionnel ? oui non
Formation pour laquelle la demande est formulée (L1, L2, DUT1 etc) :
Faculté / Ecole / Institut où l'inscription a été réalisée :

Critère justifiant la demande : cocher la situation vous concernant

- AVEC annulation d'inscription** :
- réorientation hors Université de Montpellier et hors établissement d'enseignement supérieur** : fournir la copie du certificat de scolarité de l'établissement d'inscription (BTS, CPGE, grande école, école militaire, établissement privé, établissement étranger...)
 - entrée dans la vie active ou recherche d'emploi** : fournir la copie du contrat de travail ou de l'attestation à Pôle Emploi
 - problème de santé (empêchement médical à la poursuite des études ; absence de résultats et notes)** : fournir un certificat médical établi par un professionnel de santé reconnu par l'Assurance Maladie
 - difficultés financières** : fournir les justificatifs nécessaires à la compréhension de votre situation NB : les difficultés financières sans annulation d'inscription relèvent des services d'action sociale : <https://www.crous-montpellier.fr/aides-sociales/aides-specifiques-ponctuelles/> et <https://www.umontpellier.fr/campus/bureau-de-la-vie-etudiante/fonds-de-solidarite-et-de-developpement-des-initiatives-etudiantes-fsdi/>
- SANS annulation d'inscription** :
- résultats académiques (réussite méritoire en l'absence de bourses d'études)** : fournir tous les relevés de notes obtenus dans l'enseignement supérieur français
 - problème de santé (empêchement médical à la poursuite des études ; résultats et notes à conserver pour l'année en cours)** : fournir un certificat médical établi par un professionnel de santé reconnu par l'Assurance Maladie

En plus des documents listés ci-dessus, **joindre à ce formulaire les pièces suivantes** :

- copie de la quittance des droits figurant sur le Scol'pass
- une lettre exposant de manière détaillée votre situation, à l'attention de M. le Président de l'Université
- tout autre document que vous estimez indispensable à la compréhension de votre demande
- un RIB à vos nom et prénom ou une autorisation de remboursement à tiers avec le RIB correspondant

Demande à déposer auprès du service de scolarité de votre Faculté / Ecole / Institut avant le 01/11/2024.

Fait à, le .. / .. / 2024 - Signature de l'étudiant(e) :

Avis motivé et signature obligatoires du Directeur de la Faculté, Ecole ou de l'Institut d'inscription :

.....

.....